

SOUS-PREFECTURE DE CORSE
Date de réception de l'AR: 18/04/2023
02B-212003370-20230415-2023_008-DE

République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE VALLE-DI-ROSTINO

Séance du 15 avril 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril à 15 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Prosper GIOVANNONI, Jean MORACCHINI, Charles RONGICONI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel NOVELLINI, Ange MORACCHINI
Représentés : Jean-Jacques GIOVANNONI par Ours-Jean CAPOROSSI
Excusés :
Absents : Laurent LOVICHI
Secrétaire de séance : Prosper GIOVANNONI

Objet: Vote des taxes locales 2023 - N° 2023_008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de déterminer le taux d'imposition des taxes locales.

Après avoir pris connaissance du produit nécessaire à l'équilibre du budget, des taxes d'impositions notifiées par le Directeur des Services Fiscaux, pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal décide :

Libellés	Bases notifiées en euros	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante en euros
TFPB - Taxe foncière sur les propriétés bâties	142 900	23,34	33 353 €
TFPNB - Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	81,26	0 €
TH - Taxe d'habitation	81 737	19,75	16 143 €
CFE - Contribution foncière des entreprises	27 300	22,86	6 241 €
TOTAL			55 737 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 avril 2023 et
publié ou notifié le 18 avril 2023

Le Maire



C. MORACCHINI